

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 72 (1933)
Heft: 47

Artikel: Le chien d'arrêt
Autor: Val., Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-225513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :
Pache-Varidel & Bron
Lausanne

ABONNEMENT :
Suisse, un an 6 fr.
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :
Administration du Conteur
Pré-du-Marché, Lausanne



LO VILHIO DÈVESÀ

BOUNA NE!

BIN vaitcè iena que Fridolin m'a contâ l'autr'hi et que l'è onna tota ver-tâblia, du que n'èin sâ min d'autre que de stausse.

Lo gros Jules de Velâ-lè-Bèlosse et son garçon Christian étant zu, lo derrâi tsautein, vère lâo modze pè lè montagne derrâ, su France, que crâio. L'étâi dou sâoro à l'ovràdo, et pouâvant bin s'accordâ cliaa veryâ, câ, vo séde, quand bin on è lo tseuau de devânt, on âme bin dêpllièhî de teimps à autro.

Quand l'è que l'ant zu bin martsî, sè sant trovâ su cliâio montagne dein on paî que cougnessant atant que se l'avant ètâ dein la lena. L'étant dein dâi bou, aô fin mâitet. La né et la piodze étant tsesâ ein mîmo teimps. L'ouâra l'avâi einvessâ lâo dou parapiodze qu'on arâi djuvâ duve terlupe (*tulipe*). Lâo pipe à couvî-clio étant plleine d'idye et d'ouâra. Einludzîve à vo z'èbornicliâ. Quie! lo grand borgno né dein onna fustâ d'idye.

Sant tot parâi arrevâ vè on bocon de carcagnou, iô l'avant marquâ : *Auberge*. Lâi manquâve la mâit dâi ventau (*contrevents*). La carbatière ètâi 'na vilhie sorcière que tot son tseuau ètâi on tsat avoué on get crèvâ et on tsin âi deint asse grante que dâi z'atte de ratî. Sant tot parâ entrâ. L'ant fiè po demi-pot, mâ quin penatset! la mon Dieu! On brèvon qu'on n'arâi pas ouâsâ baillî à cliâio roudeu que vant pè lè campagne pè lè gros hivè. Et lo pout teimps que botsîve pas.

— Dite-vâi, so fâ lo gros Jules, on ein a bins-tout prâo de cliaa piodze. Ai-vo on pâilo po no reduire sta né?

— Quecha. Bâide voutra quartetta et venî avoué mé.

L'eimpougne on falot-teimpéta et lâo fâ montâ amont dâi z'ègrâ ein bou, que ti lè trâi ein manquâve ion âo dou et que Jules l'a risquâ de sè rebedoulâ dautrâi iâdzo. Lâi avâi âo coutset de cli galatâ dou pâilo, asse minâbllo que ion que l'è âi rancot. On lâi eimpouèsenâve lo pouné (*moisi*). N'étâi pas ice que la remasse avâi apprâ à dansî, à vère lè motse et lè z'aragne que lâi sè trovâvant. Mâ failâi dzoûre quie, âo bin reintrâ dein lè z'eludzo.

— Diéro no voliant-te cotâ cliâio dou palace que fâ lo gros Jules, qu'è prâo regardeint.

— Eh bin! so lâi fâ la vilhie, lo grand l'è on franc, lo petit on franc veingt.

— Va que sâi de. On è dobedzî de lè prendre, mâ, dite-vâi, porquie lo petit pâilo è-te pe tschè que lo grand?

— Eh bin! a-te que, l'è bin simpllo. N'è rein qu'onna trappa à rat, adon la beto dein lo petit, cein fâ veingt ceintimo de pllie. Comprein-de-vo? *Marc à Louis.*

Trop tard. — Un monsieur d'un certain âge se présente à la direction d'une maison de commerce.

— Pardon, monsieur! Pourrais-je parler un instant à Pierre Caillou, qui est apprenti dans votre maison? Je suis son grand-père.

— Tous nos regrets, monsieur! Vous arrivez trop tard. Il y a une heure, il nous a demandé congé pour aller à votre enterrement.

Paysages Jurassiens.

LA MAISON MONSIEUR

SUR ce grand plateau jurassien où les collines boisées se succèdent à l'infini, on voit tout à coup apparaître une cité aux toits rouges, aux rues larges et rectilignes, aux maisons carrées : c'est la Chaux-de-Fonds.

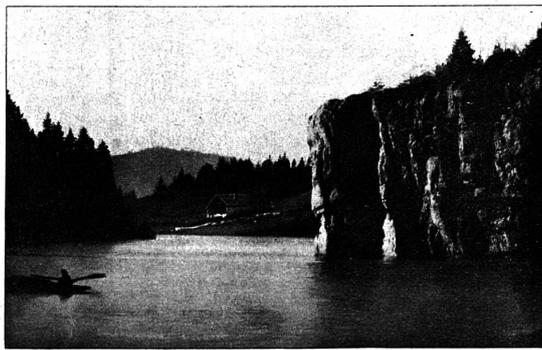
En ce beau dimanche d'été, la grande Cité horlogère est silencieuse. C'est à peine si l'on voit quelques promeneurs dans les rues et, dans certains quartiers, on prend le frais, sur un banc, devant la maison. Rien, dans l'attitude des passants ne trahit les préoccupations du jour, la crise, le chômage. Il semble qu'on veuille jouir pleinement de ce beau dimanche en renvoyant au lendemain les soucis et les difficultés. Et cependant, ces Neuchâtelois des montagnes ont le goût de la lutte.

De tout temps, ils ont cherché à maintenir leurs droits et ils ont rêvé de conquêtes nouvelles. On a souvent répété que « le Neuchâtelois était toujours à l'affût de droits nouveaux ». Et de fait, le jour où les conquêtes territoriales furent achevées, on l'a vu se tourner résolument vers l'industrie horlogère et se lancer à la conquête des marchés du monde. Ayant plus à négocier qu'à combattre, il est devenu précis, avisé et calme. Sa courtoisie et sa politesse étaient déjà connues du temps de Jean-Jacques Rousseau. Un autre écrivain, Gonzague de Reynold, constate le goût des Neuchâtelois pour les réalités concrètes, pour tout ce que l'on peut voir, compter et toucher. Cependant, le fait d'avoir vécu, des siècles durant, loin du monde, dans les vastes solitudes montagnardes, a donné à leur tempérament quelque chose de particulier. En politique comme en religion, ils ont des idées très arrêtées qui les rendent parfois intransigeants, voire même utopistes. Le Neuchâtelois des montagnes, qui souvent lutta pour son indépendance, est fortement attaché à son passé, à ses coutumes et à ses droits.

Quand on quitte la Chaux-de-Fonds pour gagner le Doubs et ses rives escarpées, tout de suite la forêt commence, une belle forêt où les hêtres mettent partout la tache claire de leur feuillage dans la sombre verdure des sapins. Une jolie route, toute en lacets, vous conduit, après bien des détours, à un site charmant, fait de calme, de fraîcheur et de silence, qu'on appelle « La Maison-Monsieur ».

Au pied des pentes rocheuses et toutes boisées, le Doubs s'élargit brusquement et forme une sorte de petit lac tranquille aux eaux sombres, sur lesquelles apparaît, de place en place, toute une floraison de nénuphars. Deux ou trois maisonnettes se dissimulent derrière le feuillage et, sur la grève étroite, une auberge accueillante reçoit les voyageurs. On s'assied autour des tables et, sous le feuillage épais des grands arbres, on déguste, à petites gorgées, ce vin pétillant de Neuchâtel dont la renommée n'est plus à faire.

Soudain, on voit surgir brusquement des ba-



teaux à rames qui glissent lentement sur l'eau calme. Ici, ce sont quelques « contemporains » en balade qui, après avoir savouré les truites du restaurant, ont voulu jouir de la beauté du paysage. De temps à autre, une voix s'élève pour fredonner un air connu, puis tout retombe dans le silence. Ailleurs, c'est un amoureux qui promène sa bonne amie. Bras nus, le corps penché en avant, il tire sur les rames et sourit à la belle enfant qui, de temps à autre, prend un peu d'eau dans le creux de sa main, pour la laisser retomber en perles d'argent sur la surface tranquille.

On n'entend pas un bruit, pas une clameur. Les visiteurs de ce site merveilleux ont à cœur de respecter le silence qui règne partout en ces lieux. Mais, quand le soleil descend et disparaît bientôt derrière les crêtes rocheuses, alors c'est un véritable branle-bas de départ. Une à une, les automobiles s'en vont, dans un grand bruit de klaxons, tandis que la « Maison-Monsieur », enveloppée dans les voiles du couchant, ferme ses volets comme pour mieux dormir.

Au sortir de la forêt, la nuit est venue. La grande cité horlogère apparaît de nouveau. Elle est tout illuminée, tandis que l'ombre s'appesantit sur les montagnes neuchâteloises.

Jean des Sapins.

LE CHIEN D'ARRÊT

MONSIEUR, me dit le personnage qui venait de me faire passer une carte sur laquelle j'avais lu :

PROSPER FIFRELIN
retiré des affaires

on m'a affirmé que vous aviez un remarquable chien d'arrêt et que vous consentiriez peut-être à le céder. Je suis prêt à le payer le prix qu'il vous plaira de me fixer, s'il est bon. Je viens de me retirer après une fortune faite assez rapidement : j'ai su mener ma barque sur les flots du « business », et je vous prie de croire que le bougre que vous avez devant vous n'est pas à plaindre. Désormais, je n'aurai donc plus que des loisirs ; j'ai l'intention de me livrer à la chasse comme le font tous les gens chic et toutes les personnes intelligentes. Mais, comme je n'aime pas perdre mon temps, je veux rapporter du gibier. Votre chien est-il vraiment ce que l'on peut appeler un excellent chien d'arrêt?

— C'est une « setter lavareck », mouchetée de noir, répondis-je. Elle quête parfaitement. Elle

arrête ferme et elle rapporte. Je vais vous la présenter. Si elle vous plaît, ce dont je ne saurais douter avec ses belles formes aristocratiques et sa grâce élégante, et si vous désirez la voir travailler, vous n'aurez qu'à me fixer le jour où vous pourrez venir faire une promenade en plaine.

L'amateur m'écoutait avec des yeux arrondis. — Je dispose de tout mon temps, si vous êtes libre demain matin, me dit-il, nous pourrions faire une petite sortie.

Le lendemain, il arriva à l'heure fixée, dans un costume inénarrable : fusil, brodequins, gêtres, veste, ceinture, tout était neuf et de la meilleure qualité. Il portait des lunettes rondes, grosses comme des hublots et un chapeau à grands bords rabattus, orné d'une longue plume de paon.

— Un paon de ma basse-cour, que j'ai tué moi-même, me dit-il fièrement, pour me faire la main. Depuis un mois, c'est moi qui tue tout à la maison : volailles, lapins, cobayes, il faut que je m'habitue à voir couler des flots de sang.

Il m'indiqua le prix de tous ses accessoires. — Vous voyez que je n'ai pas lésiné, répétait-il, il n'y a rien de trop cher pour moi. Tenez, contemplez ce fusil, il m'a coûté les yeux de la tête, il sort de chez le meilleur fabricant et il tue, paraît-il, à perte de vue.

Je m'aperçus que mon client négligeait les plus élémentaires précautions de prudence et que, pendant ces confidences, le canon de son fusil se trouvait fréquemment orienté dans ma direction.

« J'aurais dû passer chez mon notaire et embrasser une dernière fois ma femme et mes enfants avant de sortir, pensai-je. »

Pendant que je faisais ces réflexions, Fleet était tombée en arrêt. Allongée, la tête raidie, avec un léger et nerveux mouvement des mâchoires pour mieux humer le fumet du lièvre dont le vent lui apportait les émanations, la queue droite, on l'eût dite figée dans une raideur cataleptique.

— Eh ! bien, dis-je avec fierté, en montrant de la main la magnifique bête immobile ?

— Qu'est-ce qu'elle a ? Est-elle malade ? demanda Prosper Fiffelin.

— Préparez-vous, murmurai-je.

Je passai devant la chienne. Un lièvre déboula, parcourut la frêche, s'enfuit.

— Eh ! bien, tuez-le, criai-je.

— Quoi le chien ?

— Vous ne voyez pas le lièvre qui se sauve ?

— Ah ! il se sauve ?

Prosper Fiffelin avait prononcé cette phrase sur un ton d'étonnement, de surprise et de dépit. Il essuya les verres de ses lunettes, les réajusta sur son appendice nasal, regarda le lièvre qui arrivait à la crête du coteau, examina la chienne qui lui avait fait quelques pas de conduite, me dévisagea et ne prononça plus une parole.

Cinq cents mètres plus loin, aux allures de Fleet qui se tassait sur elle-même, qui coulait à pas prudents, en ligne droite, le cou allongé, je devinai la présence de perdreaux qui piétaient devant elle. Je fis un signe à Fiffelin, et lui soufflai : « Attention ! »

La compagnie prit l'essor à quinze mètres, avec un bruit d'ailes qui impressionna tellement mon bonhomme que ses deux coups partaient simultanément, avant qu'il eût épaulé et qu'il lâcha son fusil, comme il eût fait d'un pétard qui eût éclaté dans sa main.

Ne voulant pas m'exposer plus longtemps à un trépas prématuré et jugeant l'expérience concluante, je fis demi-tour.

Mon « chasseur » ne disait plus un mot. Je le devinai irrité, mécontent.

Quand nous fûmes de retour à la maison, j'accrochai le fusil de Fiffelin dans le vestibule.

— Que pensez-vous de Fleet ? La trouvez-vous bien dressée ?

Il me dévisagea sans répondre. Je voyais dans ses yeux qu'il me prenait pour un farceur, qu'il se demandait si je ne me moquais pas de lui, mais je ne comprenais pas pourquoi.

Tout à coup, il me déclara :

— Votre chienne est très jolie et elle obéit, je le reconnais, mais malheureusement, elle ne me convient pas. Je vous ai fait comprendre, je crois, que j'étais assez riche pour ne pas vouloir rentrer une seule fois bredouille. Or, nous ne rapportons rien ce matin.

A mon tour, je fixai mon interlocuteur avec des yeux où il y avait de la stupeur. Je vis nettement qu'il se croyait mystifié. Il reprit :

— Vous m'avez soutenu que votre chienne arêtait et rapportait le gibier : elle a vu un lièvre et je ne sais quelle bande de gros oiseaux, elle n'a eu que l'embarras du choix ; or, non seulement elle ne les a pas rapportés, mais elle ne les a même pas arrêtés. Le lièvre court encore et s'ils volent toujours, les gros oiseaux doivent être loin à l'heure qu'il est. Charles Val.

Benjamin Vallotton. — Ceux du 13. — Rouge, Lausanne.

Inlassable, pour notre plus grand plaisir, M. Benjamin Vallotton vient de nous doter d'un nouveau volume. Je ne dirai pas un roman. Pour que cela soit, il faudrait donner à ce mot un sens plus étendu encore. C'est du Vallotton, première manière, élargie, genre Poterat ou Bataillard, une étude de mœurs, appliquée non plus au hasard des tournées du commissaire ou des manœuvres du sergent, mais systématiquement aux 18 localités du No 13. L'auteur les perçoit tous à jour, servi par le beau talent que nous lui connaissons. Pendant une semaine, sous les titres significatifs des sept jours de la semaine, il les fait revivre devant nous, avec leurs ties, leurs qualités et leurs défauts.

C'est un tour de force que, pour notre plus grand agrément, il vient de commettre.

On lit ce volume avec le plus haut intérêt, frappé d'abord, puis séduit par cette nouvelle conception. On le relit avec le regret que la semaine n'ait que sept jours. On souhaiterait volontiers que l'auteur eût ajouté aux sept jours traditionnels, les jours supplémentaires du calendrier républicain. J. C.

SOUS L'HORLOGE D'OUCHY

(Suite)

L'absence d'une horloge publique se faisant sentir à Ouchy, la Section des Travaux obtint de la Municipalité, le 21 février 1868, l'autorisation de traiter avec Jules Perrin pour voir s'il était possible, par un moyen quelconque, de remplacer sur son bâtiment l'horloge, dont le mouvement avec la cloche, étaient déposés à la Tour du Château et au cas où il s'y refuserait, de revendre le tout au plus offrant. Il n'est pas encore question de placer une horloge à la Tour. Jules Perrin ne voulut pas entendre parler de cette combinaison. La Commune prit le parti d'aborder l'Etat, propriétaire du Château. L'inspecteur des bâtiments fut chargé de dresser un devis pour l'établissement d'une horloge avec un ou trois cadrans contre la Tour ; de faire venir M. Bailly-Comte, horloger de Morez, pour le consulter à ce sujet et, le cas échéant, de construire une horloge. Entre temps, la population d'Ouchy, aiguillée par M. Paul Brandt, commissionnaire-expéditeur, le propriétaire de la petite maison, adossée à l'hôtel du Port, et que l'on voit toujours telle qu'elle était alors, avait pétitionné le 31 juillet 1871. Cette fois-ci, l'idée ne sera plus lâchée et verra sa réalisation. Il y avait à Lausanne un horloger, Auguste Conod, qui venait d'inventer une horloge électrique. Les tractations avec Morez ayant été suspendues, il en profita pour s'approcher de la Municipalité le 23 août 1872 et lui demanda de pouvoir, à titre d'essai, placer une horloge électrique sur la Tour d'Ouchy, de lui remettre en prêt la cloche provenant de l'horloge de l'hôtel de l'Ancre entreposée à la Tour. A quoi la Municipalité répond qu'elle est d'accord sur le second point, que pour ce qui est de la Tour, il faudra en référer à l'Etat, propriétaire.

Sur ces entrefaites, l'hôtel de l'Ancre devient l'hôtel d'Angleterre le 26 septembre 1872. L'année suivante, la commune tente une démarche auprès du propriétaire du château pour savoir s'il serait disposé à le lui vendre et la demande de Conod reste en suspens. Jules Perrin, conseiller communal, revient à la charge sous forme de motion, le 18 avril 1873, pour demander, non seulement une horloge (lui qui n'en voulait plus à son hôtel), mais une fontaine couverte et un

poste de police pour le quartier. D'autre part, la Société du chemin de fer pneumatique en voie de construction a des velléités, elle aussi, d'acheter le château. Elle arrivera à ses fins quelques années après, sous la signature de Jean-Jacques Mercier. Mais, nous n'en sommes pas encore là. Il s'agit d'abord d'en finir avec ce serpent de mer que devient l'horloge. Tout autre préoccupation passe momentanément à l'arrière-plan. Le 17 novembre 1873, M. Auguste Dapples, in-fomme qu'un honnête citoyen de Lausanne a prié le comité de rédaction du *Lien fédéral* de faire savoir à la Municipalité qu'il est disposé à se charger des frais de construction d'une horloge dans la Tour d'Ouchy, à condition que la commune fasse les aménagements nécessaires. Et la rengaine reprend : l'autorisation est accordée par la commune, mais le bruit court que le château et sa tour vont être mis en vente. Si l'horloge se construit, il faut une garantie de durée de vingt ans.

Et les hésitations recommencent. L'Etat, relancé, prétend ne rien pouvoir faire sans l'assentiment du Grand Conseil, si bien que devant ces complications de procédure, Dapples prie le *Lien fédéral* d'informer le public qu'il renonce à son offre. L'affaire, comme une paume de football, rebondit. On rentre en pourparlers avec l'horloger Conod et, le 13 mai 1874, la commune, qui avait passé déjà avec lui une convention pour la pose d'une horloge électrique à Chailly, en passait également une avec lui, le 12 août suivant, pour la fourniture d'une horloge électrique, à Ouchy, en s'entourant d'innombrables précautions. Cette convention fut rédigée par Georges Rouge, alors inspecteur des bâtiments de la commune de Lausanne et plus tard municipal, directeur des Travaux. Les termes en sont sévères. Jugez : L'horloge sonnera les heures et les demies. Il y aura quatre cadrans. Ces deux conditions sont toutes simples, il est vrai. La durée de l'épreuve sera de deux ans, pendant lesquels l'horloger sera seul responsable. A l'expiration du délai, une commission d'experts dira si l'horloge fonctionne régulièrement. Si ce n'est pas le cas, Conod devra l'enlever à première réquisition. On lui paiera alors une indemnité de cent francs (nous disons bien cent francs), mais seulement lorsqu'il aura fait exécuter les réparations nécessitées par le déplacement de l'horloge et de ses accessoires. Si, au contraire, tout va bien, alors la municipalité s'engagera à verser la somme de fr. 2600 pour toutes choses, en deux termes. Les frais d'expertise seront payés par Conod si l'horloge n'est pas reçue et par la commune si l'horloge est reçue. La commune prend à sa charge la pose de la cloche. Jusqu'au moment de la prise de possession par la municipalité, M. Conod se réserve le secret de son invention et il formera quelqu'un capable de régler la marche de l'horloge, qui sera mise en place dans le courant de novembre.

(A suivre.)

L. Mogeon.

RECETTES DE CUISINE

Pommes de terre à la Perpétue

SI, pendant les vacances, vous avez des parents du dehors qui viennent vous voir, n'oubliez pas de leur faire des pommes de terre à la Perpétue...

Voici en quoi ça consiste :

Vous prenez dix kilos de pommes de terre tout ce qu'il y a de plus ordinaires, vous les faites cuire à l'eau, et vous les servez, au déjeuner, en robe de chambre, sans beurre, mais avec du sel.

Comme, au dîner, ces dix kilos de pommes de terre ne sont pas absorbés en totalité, vous faites sauter ce qui reste à la poêle, dans de la margarine, et vous les servez au souper, avec du persil dessus.

Ce qu'il en reste de la veille, vous les écrasez, et les servez en purée, le lendemain à midi.

Vous mettez le reste gratiné au four, et vous le servez le soir.

Le surlendemain, si vos parents sont encore